



## Conseil Communautaire

21<sup>ème</sup> séance

Maison Intercommunale des Services  
Benfeld

30 novembre 2022 – 19h

### Ordre du jour

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances
  1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022
  3. Communication des décisions prises par le Président sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire
2. **PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL SÉLESTAT ALSACE CENTRALE** – Conventonnement pour la mise à disposition de moyens du PETR à la CCCE

#### RESSOURCES

3. **FINANCES** - Décisions modificatives N°2 du budget principal et du budget annexe OM Smictom et décision modificative N°1 du budget OM Erstein
4. **FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE** : A.A.P.P.M.A. Hindisheim-Limersheim
5. **RESSOURCES HUMAINES** – Création de postes

#### ÉCONOMIE et EMPLOI

6. **ZONES D'ACTIVITÉ** - ZA la Kaltau : Vente CCCE / ECO'ELEC
7. **ZONES D'ACTIVITÉ** - ZA Le Ried Gerstheim : Vente CCCE / Cédric Nature et Paysages
8. **COMMERCE & ARTISANAT** - Subvention à la Fédération des professionnels du Pays d'Erstein

## FAMILLES et CULTURE

9. **FAMILLES** - Délégation de Service Public : Rapports d'activité au titre de l'année 2021 :
  1. AGF : Relais Petite Enfance à Erstein (RPE) et Multi-Accueil à Benfeld
  2. Léa et Léo : « Les Lucioles » à Boofzheim, « Les Libellules » à Gerstheim et « L'Arc en Ciel » à Witternheim
  3. People and Baby : Maison de l'Enfant et Micro-crèche « Les P'tits Lutins » à Erstein
  4. Fédération des MJC d'Alsace - Service Animation Jeunesse de Benfeld, Rhinau et Gerstheim
10. **FAMILLES – Autres rapports d'activités**
  1. Bilan 2021 de l'Association JEEP - Jeunes Equipes d'Education Populaire
  2. Point Accueil Écoute Jeune (PAEJ) : Rapport d'activité au titre de l'année 2021 : Interventions à Benfeld, Gerstheim et Rhinau
11. **FAMILLES - Structures périscolaires et extrascolaires** - Évolution du règlement intérieur en lien avec la tarification applicable aux enfants porteurs de handicap

## VIE ASSOCIATIVE et SOLIDARITÉS

12. **VIE ASSOCIATIVE** - Politique de soutien - Attribution de subventions aux associations s'inscrivant dans les dispositifs d'aides existants

## HABITAT

13. **HABITAT** – Adoption définitive du Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)
14. **HABITAT** – Attribution de subventions au titre du Dispositif de Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial
15. **HABITAT** - Dispositif CEA Alsace Rénov' / CCCE : proposition de convention

## Divers

ooo0ooo

En sa qualité de Président, M. Stéphane SCHAAL ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il informe l'assemblée des élus excusés ainsi que des procurations parvenues :

M. Rémy SCHENK donne procuration à M. Stéphane SCHAAL

Mme Caroline Braun donne procuration à M. Benoît DINTRICH

Mme Anny SUR-RIGEL donne procuration à M. Laurent JEHL

(arrivée à 19h21 – participation aux votes à compter du point 5)

M. Denis SCHULTZ donne procuration à M. Éric KLETHI

(arrivée à 19h21 – participation aux votes à compter du point 5)

M. Jean-Jacques KNOPF donne procuration à M. Claude WEIL

Mme Isabelle MISME donne procuration à M. Pascal NOTHISEN  
Mme Brigitte NEITER est suppléé par M. Arnaud HUSSELSTEIN  
M. Philippe BRAUN donne procuration à M. Arnaud HUSSELSTEIN  
M. Jean-Jacques BREITEL, excusé  
Mme Annette WAGNER, excusée  
Mme Estelle BRONN, excusée  
M. Philippe ROME, excusé

soit 12 absences (titulaires) en début de séance dont  
- 7 procurations  
- 1 suppléance

ce qui porte à 55 le nombre de suffrages pouvant être exprimés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **Point 1.1**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. Benoît DINTRICH, Premier Vice-Président est proposé en qualité de secrétaire de la présente séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.**

### **Point 1.2**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022**

**Le projet de procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.**

### **Point 1.3**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégations du Conseil Communautaire Communication des décisions prises par le Président et le Bureau sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire**

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu la délibération du 15 juillet 2020 portant délégation au Président,

Vu la délibération du 16 septembre 2020 complétant les délégations accordées au Président et celle du 29 juin 2022 portant autorisation de recourir aux lignes de trésorerie en tant que de besoin,

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions suivantes :**

Déc.P. JU 2022-005 (28/10/2022) du Président

Mise à disposition d'un médiateur du Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre de la médiation préalable obligatoire (MPO) ;

Déc.P. JU 2022-06 (28/10/2022) du Président

Mise à disposition d'un médiateur du Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre d'une médiation à l'initiative des parties.

## Point 2

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL SÉLESTAT ALSACE CENTRALE – Conventonnement pour la mise à disposition de moyens du PETR à la CCCE**

Le Président expose que la convention a pour objet de définir les modalités par lesquelles la communauté confie au PETR, pour le périmètre de la communauté, la gestion de certains services relevant de ses attributions en matière d'animation du territoire, en cohérence avec les actions mises en œuvre par le PETR à l'échelle de l'Alsace centrale.

Les services d'animation du territoire confiés par la communauté au PETR concernent :

- **La transition énergétique**, notamment :
  - l'animation de la démarche territoriale pour la transition énergétique : animation du réseau des acteurs, actions de sensibilisation et de communication, suivi d'actions ponctuelles, participation aux réseaux régionaux et nationaux des partenaires de l'énergie. Cette collaboration intervient dans le contexte où chaque communauté de communes d'Alsace Centrale est engagée avec l'ADEME dans des dispositifs Accélérateur de Transition et/ou Contrat d'Objectif Territorial.
  - L'accompagnement des porteurs de projet : aide à l'émergence de nouveaux projets liés aux économies d'énergie ou à la production d'énergie renouvelable, participation à l'analyse des projets, veiller réglementaire et financière,
- **L'animation en matière de conseil à la rénovation énergétique**, notamment :
  - La mise en œuvre du dispositif de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) visant à la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés au travers d'un dispositif de financement CEE. Cette collaboration fait l'objet d'une convention spécifique du PETR et de la communauté avec la Région Grand Est
- **La constitution du dossier de candidature et l'animation du dispositif LEADER**, notamment l'animation et la coordination du dispositif, le soutien administratif du Groupe d'Action Local (GAL), l'accompagnement des porteurs de projets, l'information et la communication concernant le dispositif.
- **L'animation d'un réseau d'entreprises dans le cadre du Réseau AC:TIONS** en Alsace Centrale, notamment pour développer la connaissance des compétences et expertises sur le territoire, créer des valeurs communes ou favoriser la croissance des territoires par un renforcement du tissu industriel à l'échelle du territoire. Ce réseau fait l'objet d'une convention spécifique entre le PETR, la communauté avec les PETR de Bruche Mossig et Piémont des Vosges.
- **L'animation d'actions en matière de mobilité** telles que les manifestations « Défis J'y Vais » et « Villes En Selle »
- **L'animation du Projet Alimentaire Territorial, en partenariat avec la Maison de la Nature**, portant notamment sur des actions ciblées d'accompagnement telles celui portant sur le renouvellement du marché de restauration scolaire de la CCCE.
- **Et autres projets en fonction de l'opportunité**

#### Gouvernance

La communauté désignera trois délégués qui seront invités aux réunions du bureau et du comité syndical du PETR. Ceux-ci pourront prendre part aux débats mais n'auront néanmoins pas droit de vote, étant donné les statuts du PETR.

Par ailleurs, les services de la communauté seront associés aux rencontres techniques organisées par les services du PETR (réseaux thématiques, réseau des DGS...).

### Modalités financières

La communauté contribuera au financement des actions désignées à l'article 2 de la présente convention, selon un budget prévisionnel annuel adopté concomitamment avec la fiche annuelle de mise en œuvre des actions mentionnée à l'article 2 ci-dessus par les bureaux de la communauté et du PETR. Pour l'année 2022, le budget prévisionnel est annexé à la présente convention.

La contribution de la communauté est calculée sur la base d'un ratio correspondant à la moyenne de la proportion de la population communautaire par rapport au périmètre de l'ALSACE CENTRALE et de la proportion de la somme des bases d'imposition par rapport à la somme de ces bases pour les communautés de l'Alsace centrale et sur les thématiques concernées par la communauté.

La contribution de la communauté de communes est versée au vu du titre de recettes correspondant établi par le PETR.

Pour information, la contribution due au titre de l'année 2022 s'élève à 28 472,89 €.

### Durée

La convention est établie pour 3 années civiles couvrant la période 2022-2024.

### Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document technique ou administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Point 3

## **FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES N°2 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES SMICTOM - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES ERSTEIN ET ZONES D'ACTIVITES**

M. Alain STENGER, Vice-Président, rappelle que la réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Communautaire de modifier les prévisions inscrites au Budget primitif par décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Or, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes des ordures ménagères relevant de la gestion du Smictom et du Pays d'Erstein ainsi que le budget Zones d'Activités. Les modifications proposées proviennent essentiellement d'éléments non connus et non prévisibles lors de la préparation budgétaire 2022.

**Pour le budget principal en dépenses** nous retrouvons en investissement l'inscription d'une subvention d'équipement de 52,8 K€ à verser à la Commune de Gerstheim au titre des travaux de réfection d'un pont pour la réalisation d'une piste cyclable entre Gerstheim et la RD 124. Le coût de ces travaux ayant été pris en charge par erreur sur le budget de la Communauté de Communes en 2021 pour un montant de 79,3K€ alors que la Commune était propriétaire de l'ouvrage, une régularisation comptable est nécessaire à travers l'inscription d'une recette du même montant pour annuler les mandats émis à tort sur l'exercice 2021 qui seront pris en charge par la Commune.

Enfin, suite à une erreur de saisie sous le logiciel financier intervenue lors des travaux préparatoires au vote du budget primitif 2022, il y a lieu de transférer les crédits nécessaires aux droits d'utilisation des logiciels hébergés en externe de l'article 611 (contrats de prestations de services) sur l'article 6512 (droits d'utilisation informatique en nuage).

La dotation de 14 877,4 K€ inscrite au budget primitif au titre des dépenses de personnel est majorée de 980 K€ et se justifie à travers quatre éléments :

- pour sa majorité (59%) par des obligations institutionnelles incompressibles sur lesquelles nous n'avons pas de prise puisque décidées par le gouvernement à savoir la revalorisation du point d'indice, les revalorisations des agents de catégorie B et C ainsi qu'une nouvelle revalorisation du SMIC intervenue au 1<sup>er</sup> août
- du fait de la fin de la période de Covid, le budget concernant les agents saisonniers a dû être revu à la hausse (14%)
- l'intégration d'une nouvelle commune dans le service commun (7%)
- des recrutements supplémentaires induits par l'accroissement des services rendus à la population et de la déprécarisation d'un certain nombre d'agents ainsi que de la mise en œuvre du projet d'administration (20%)

**En recettes**, la dotation de 300 K€ inscrite au budget au titre des droits d'entrée à la piscine d'Erstein est majorée de 60 K€ et celle de 2 309 K€ relative aux redevances pour l'utilisation des services périscolaires de 45K€. L'enveloppe de 5 836 K€ affectée au remboursement des frais de personnel par les communes est abondée de 405 K€ dont 300 K€ concernent la ville d'Erstein et 105 K€ les autres communes mutualisées dont la commune d'Uttenheim qui a rejoint le service commun à compter du mois de mai. Les rôles supplémentaires de fiscalité locale s'élèvent à 157 K€ et le produit complémentaire sur la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à 287 K€.

**Pour le budget annexe des ordures ménagères relevant de la gestion du SMICTOM**, la prévision de 3 305 K€ affectée au produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est majorée de 14K€. Une dotation équivalente est inscrite en dépenses pour permettre le reversement au SMICTOM.

**Pour le budget annexe des ordures ménagères relevant de la gestion du Pays d'Erstein**, la dotation aux amortissements complémentaire de 27 K€ est financée par une minoration des crédits affectés au traitement des biodéchets. L'incidence des révisions de prix des marchés relatifs aux travaux de mise aux normes de la déchetterie nécessite un ajustement des crédits en investissement de 27K€.

**Pour le budget annexe des ordures ménagères relevant de la gestion du Pays d'Erstein**, la dotation aux amortissements complémentaire de 27 K€ est financée par une minoration des crédits affectés au traitement des biodéchets. L'incidence des révisions de prix des marchés relatifs aux travaux de mise aux normes de la déchetterie nécessite un ajustement des crédits de 27K€.

**Pour le budget annexe Zones d'Activités**, l'ajustement de 14K€ des crédits affectés aux intérêts courus non échus (article 66112) se justifie en partie par la fixation des échéances trimestrielles à cheval sur deux exercices au titre du prêt relais contracté en 2022 pour le préfinancement des aménagements de la dernière tranche du Parc d'Activité des Nations de Benfeld. Le financement est assuré par minoration de la dotation inscrite pour l'achat de matériel et la réalisation de travaux (article 605). Par mouvement d'ordre, une dotation de 45 K€ est transférée au compte 608 pour intégrer les dépenses d'intérêts sur emprunts en fin d'exercice dans le coût de production.

**Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les modifications budgétaires en dépenses et en recettes pour chacune des sections, pour l'exercice 2022, telles que retracées dans la décision modificative du Budget Principal et des budgets annexes Ordures Ménagères Smictom, Ordures Ménagères Erstein et Zones d'Activités figurant dans les tableaux récapitulatifs ci-après joints à la présente délibération.**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2022**

	IMPUTATION BUDGETAIRE					
	Dépenses			Recettes		
	Article	Fonction	Montant	Article	Fonction	Montant
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
Régularisation erreur d'imputation au budget principal 2022 (droits d'utilisation de logiciels en mode SAAS)	611	020	-57 000			
<b>Total Chapitre 011- Charges à caractère général</b>			<b>-57 000</b>			
Rémunération principale	64111	020	980 000			
<b>Total Chapitre 012- Charges de personnel</b>			<b>980 000</b>			
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6811	01	300			
<b>Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>300</b>			
Régularisation erreur d'imputation au budget principal 2022 (droits d'utilisation de logiciels en mode SAAS)	6512	020	57 000			
<b>Total Chapitre 65- Autres Charges de gestion courante</b>			<b>57 000</b>			
Virement à la section d'investissement	023	01	-26 724			
<b><i>Total mouvements dépenses de fonctionnement</i></b>			<b>953 576</b>			
Produit supplémentaire de droits d'entrée à la Piscine d'Erstein				70631	413	60 000
Produit supplémentaire des redevances des services périscolaires				7067	251	44 850
Remboursement des frais de personnel par les communes mutualisées dont la commune d'Uttenheim qui a intégré le service commun à compter de mai 2022				70845	020	105 000
Remboursement des frais de personnel par la ville d'Erstein				70845	020	300 000
<b>Total Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>						<b>509 850</b>
Rôles supplémentaires de fiscalité locale				7318	01	157 026
Actualisation fraction de la taxe sur la valeur ajoutée				7382	01	286 700
<b>Total Chapitre 73 : Impôts et taxes</b>						<b>443 726</b>
<b><i>Total mouvements recettes de fonctionnement</i></b>						<b>953 576</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
Subvention d'équipement versée à la Commune de Gerstheim au titre des travaux de réfection d'un pont pour la réalisation d'une piste cyclable entre Gerstheim et la RD124	2041412	821	52 848			
<b>Total Chapitre 204 : Subvention d'équipement versées</b>			<b>52 848</b>			
<b><i>Total mouvements dépenses d'investissement</i></b>			<b>52 848</b>			
Amortissement des autres immobilisations corporelles				28188	01	300
<b>Total Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>0</b>			<b>300</b>
Annulation de 3 mandats émis à tort sur l'exercice 2021 au titre des travaux de réfection d'un pont pour la réalisation d'une piste cyclable entre Gerstheim et la RD124				2151	821	79 272
<b>Total Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>						<b>79 272</b>
Virement de la section de fonctionnement				021		-26 724
<b><i>Total mouvements recettes d'investissement</i></b>						<b>52 848</b>

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ANNEXE O.M. SMICTOM 2022**

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>				
Ajustement de la prévision au titre du reversement au Smictom des redevances ordures ménagères	658	14 000		
<b>Total Chapitre 65- Autres Charges de gestion courante</b>		<b>14 000</b>		
<b><i>Total mouvements dépenses de fonctionnement</i></b>		<b>14 000</b>		
Ajustement de la prévision au titre des redevances ordures ménagères pour l'exercice 2022			706	14 000
<b>Total Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>				<b>14 000</b>
<b><i>Total mouvements recettes de fonctionnement</i></b>				<b>14 000</b>

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET O.M. ERSTEIN 2022**

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>				
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6811	27 000		
<b>Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>27 000</b>		
Ajustement des crédits affectés au traitement des biodéchets	611	-27 000		
<b>Total Chapitre 011- Charges à caractère général</b>		<b>-27 000</b>		
<b><i>Total mouvements dépenses de fonctionnement</i></b>		<b>0</b>		
<b><i>Total mouvements recettes de fonctionnement</i></b>				<b>0</b>
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>				
Ajustement des crédits affectés à la mise aux normes de la déchetterie lié aux révisions des prix des marchés	2148	27 000		
<b>Total Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>27 000</b>		
<b><i>Total mouvements dépenses d'investissement</i></b>		<b>27 000</b>		
Amortissement du matériel et outillage technique			28157	27 000
<b>Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				<b>27 000</b>
<b><i>Total mouvements recettes d'investissement</i></b>				<b>27 000</b>

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES 2022**

	IMPUTATION BUDGETAIRE					
	Dépenses			Recettes		
	article	Fonction	Montant	article	Fonction	Montant
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
Achat de matériel, équipements et travaux	605	90	-14 000			
<b>Total Chapitre 011- Charges à caractère général</b>			<b>-14 000</b>			
Intégration des réalisations au titre des intérêts sur emprunts au compte 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) pour incorporation au coût de production	608	+	90			45 100
<b>Total Chapitre 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>			<b>45 100</b>			
Ajustement du montant des intérêts courus non échus pour l'exercice 2022	66112	90	14 000			
<b>Total Chapitre 66 - Charges financières</b>			<b>14 000</b>			
<b>Total mouvements dépenses de fonctionnement</b>			<b>45 100</b>			
Transfert des réalisations au titre des intérêts sur emprunts (article 66111) au compte 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) pour incorporation au coût de production				796	90	45 100
<b>Total Chapitre 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>						<b>45 100</b>
<b>Total mouvements recettes de fonctionnement</b>						<b>45 100</b>

**Point 4**

**FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : A.A.P.P.M.A. Hindisheim-Limersheim**

Le Président expose que consécutivement à la réalisation de travaux de renaturation et d'entretien sur l'Andlau, l'Association agréée de Hindisheim-Limersheim pour la pêche et la protection du milieu aquatique a été amenée à réaliser des travaux et des investissements pour maintenir en activité l'étang Rieschlach classé en pisciculture.

En raison de l'abandon de la prise d'eau causé par le projet de travaux sur l'Andlau, l'association a dû acquérir une pompe, engageant ainsi une dépense totale de 5 718,60 €.

Compte tenu de l'intérêt qui s'attache à cette activité et du lien de causalité existant entre la réalisation des travaux et la nécessité de mettre en place un nouveau dispositif d'alimentation occasionnant cet investissement, il est proposé que la Communauté de Communes prenne la totalité de son montant à charge.

**Sur proposition unanime du Bureau réuni le 9 novembre 2022, le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 718,60 € à l'Association agréée de Hindisheim-Limersheim pour la pêche et la protection du milieu aquatique.**

**Point 5.1**

**RESSOURCES HUMAINES – Création de postes – Ville d'Erstein**

Service proposé par la Ville d'Erstein, la Maison France Services (MFS) a pour objet d'offrir aux usagers un lieu d'accueil de proximité et d'accompagnement à la réalisation des démarches administratives. Elle vise à permettre à chacun, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli

dans un lieu unique, par des personnes spécialement formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

M. Benoît DINTRICH, Premier Vice-Président, expose que depuis sa création, les agents occupant les missions d'animateur France service, bénéficient d'un emploi temporaire. Cependant, cette structure répondant à des besoins permanents de la population locale, il convient de pérenniser les emplois des animateurs France service.

De même, deux postes d'agents d'entretien (service entretien et bâtiments) à la ville d'Erstein sont actuellement occupés par des agents bénéficiant de contrats temporaires. Ces emplois correspondent toutefois à des besoins permanents. Aussi est-il nécessaire de créer deux emplois permanents d'adjoint techniques territoriaux (catégorie C).

**Aussi,**

**Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,  
Vu le tableau des effectifs,**

**le Conseil Communautaire décide unanimement de :**

- **créer deux emplois adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) pour occuper les fonctions d'animateurs Maison France Service à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 (Ville d'Erstein),**
- **créer deux emplois d'adjoints techniques territoriaux (catégorie C) pour occuper les fonctions d'agents d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 (Ville d'Erstein),**
- **modifier le tableau des effectifs en conséquence,**
- **prévoir les crédits budgétaires y afférents.**

## **Point 5.2**

### **RESSOURCES HUMAINES – Création de postes dans le cadre des avancements de grade.**

M. Benoît DINTRICH, Premier Vice-Président, expose qu'en raison des avancements de grade prévus pour l'année 2022, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la création de postes sur des nouveaux grades.

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité les créations de postes suivantes :**

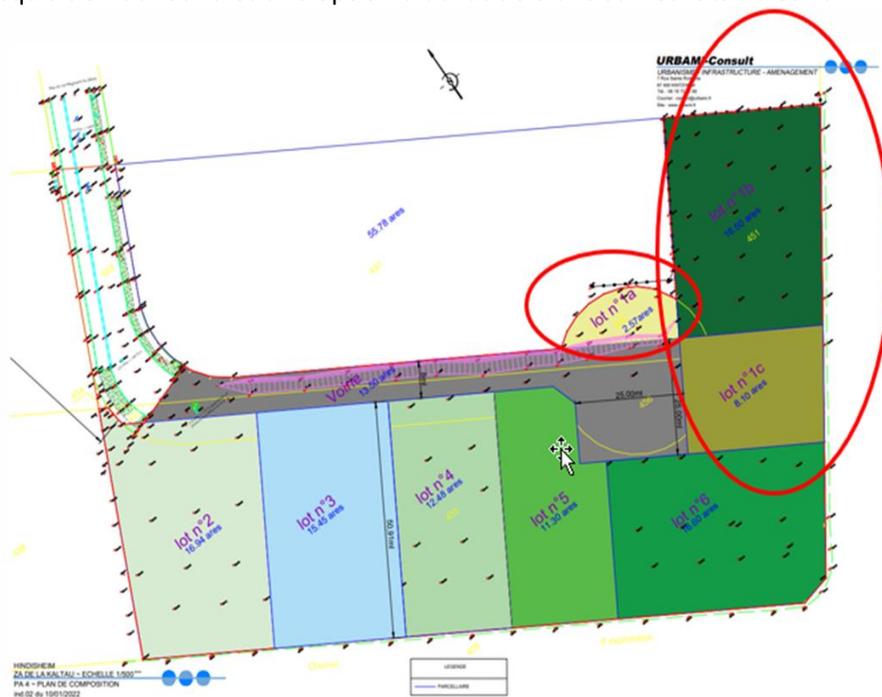
<b>Emploi</b>	<b>Affectation</b>	<b>Grade</b>
Assistante du Maire et responsable communication	Erstein	Attaché principal
DGA	3CE	Attaché principal
Responsable adjoint RH	3CE/Erstein	Rédacteur ppal 2ème classe
Chargée attractivité	Erstein	Rédacteur ppal 1ère classe
Chargée commande publique	3CE	Adjoint adm ppal 2ème classe
Chargée commande publique	3CE	Adjoint adm ppal 1ère classe
Assistante service sports et loisirs	Erstein	Adjoint adm ppal 1ère classe
Responsable bâtiments	Erstein	Technicien ppal 1ère classe
Adjoint technique ppal 2°cl.	Erstein	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe
Agent d'accueil au CTL	Erstein	Adjoint techn ppal 2ème classe
Agent d'entretien	Erstein	Adjoint techn ppal 2ème classe
Agent d'entretien	Erstein	Adjoint techn ppal 2ème classe

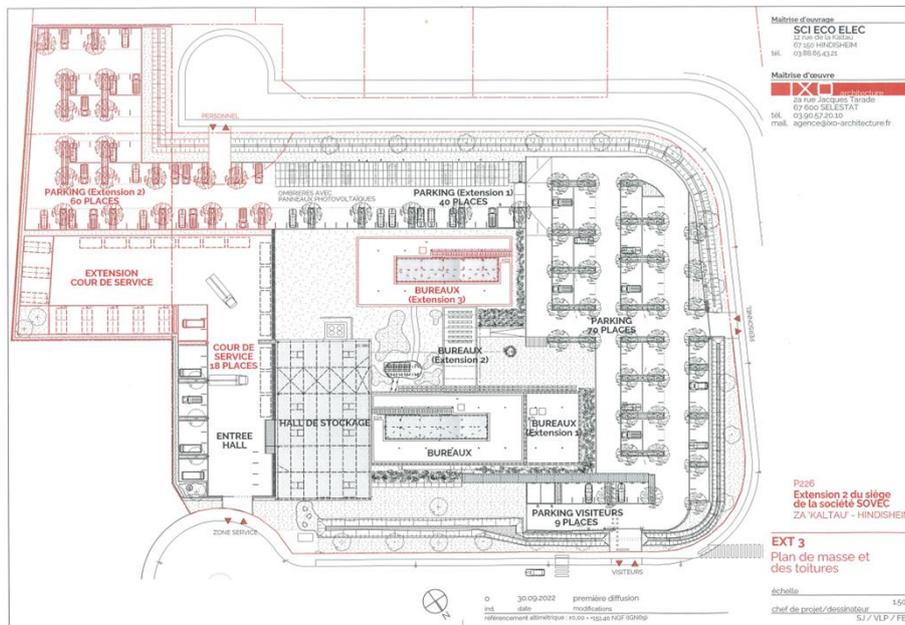
Agent polyvalent	Herbsheim	Adjoint techn ppal 2ème classe
Agent de salubrité	Erstein	Adjoint techn ppal 1ère classe
Agent de restauration	3CE	Adjoint techn ppal 1ère classe
Agent d'entretien	Herbsheim	Adjoint techn ppal 1ère classe
Agent des espaces verts	Erstein	Adjoint techn ppal 1ère classe
Agent d'entretien	Erstein	Adjoint techn ppal 1ère classe
Agent d'entretien	Erstein	Adjoint techn ppal 1ère classe
Agent d'entretien	Erstein	Adjoint techn ppal 1ère classe
Responsable CME	Erstein	Animateur ppal 2ème classe
Animatrice périscolaire	3CE	Adjoint d'animation ppal 1ère cl
Responsable péri Mittelholz	3CE	Adjoint d'animation ppal 1ère cl
Responsable médiathèque Erstein	3CE	Bibliothécaire principal

## Point 6

### ÉCONOMIE ET EMPLOIS - ZONES D'ACTIVITÉ – ZA la Kaltau : Vente CCCE / ECO'ELEC

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, expose que la demande initiale formulée par la société SOVEC portait sur l'acquisition du lot 1a et une option d'achat de 3 ans sur les lots 1b et 1c.





### Présentation de l'entreprise

L'entreprise a été créée en 2019 par M. Cédric BARTHELMEBS  
La Sarl a son siège à Rossfeld.

#### Activités :

La société est spécialisée dans l'entretien et la création de jardins, espaces verts : entretien, aménagements, dallage, pavage etc, plantations, bordures, vente de végétaux et terreaux

Clientèle : particuliers

Effectif : 3 personnes dont le gérant

Création emplois : oui 1 embauche prévue au vu du futur développement de l'entreprise

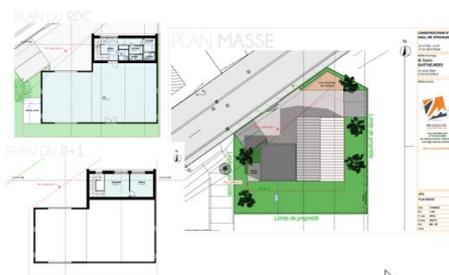
Chiffre d'affaires : 188 512 euros

### **Projet : Implantation de l'activité dans la ZA Le Ried de Gerstheim**

Acquérir le terrain lot n°9 de la ZA Le Ried à Gerstheim

Construction d'un bâtiment de 195m<sup>2</sup> hall de stockage de 150m<sup>2</sup>, espaces communs de 21,65 m<sup>2</sup> et 22,9 m<sup>2</sup> bureaux

Attestation de financement présentée



Sur avis favorable du Bureau réuni le 9 novembre 2022, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- d'approuver le principe de la cession du lot n°9 de la ZA Le Ried de Gerstheim, d'une surface d'environ 759 m<sup>2</sup>(sera confirmé par arpentage), au prix de 30€ HT/m<sup>2</sup> (soit 22 770€HT), majoré de 21 400€HT pour un éventuel logement de gardiennage (soit 2 ares à 15 000€/are HT), augmenté de la TVA, au profit de la SCI Le Chatel 2505, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que l'acquisition soit réalisée au vue de la poursuite de l'activité de la société Cédric Nature et Paysage dirigée par M. Cédric BARTHELMEBS, par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.);
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

## Point 8

### **ÉCONOMIE ET EMPLOIS - COMMERCE & ARTISANAT Subvention Fédération des professionnels du Pays d'Erstein**

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, rappelle que la Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein (Vitrines et Ateliers d'Erstein) organise plusieurs animations au cours de l'année. Afin de promouvoir l'activité économique locale, l'association organise son salon biennal des artisans et commerçants du Pays d'Erstein les 11, 12 et 13 novembre prochains.

Depuis 2017, la CCCE accompagne les associations de professionnels dans leurs manifestations à hauteur de 2 000 € par an et par association (sur présentation du bilan de l'opération). Cette subvention a pour but de participer à la dynamique commerciale locale de proximité.

**Sur avis favorable du Bureau réuni le 9 novembre 2022, le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer à la Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein une subvention d'un montant de 2 000 euros.**

## Point 9

### **FAMILLES - Délégations de Service Public : Rapports d'activité au titre de l'année 2021**

#### **• Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) - Relais Petite Enfance d'Erstein (RPE)**

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente rappelle que la gestion du RPE a été confiée à l'Association Générale des Familles (AGF) dans le cadre d'un contrat d'affermage jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce service est ouvert deux jours par semaine (les lundis et jeudis) et propose une diversité d'activités à destination des assistantes maternelles, des enfants et des familles du territoire.

Depuis octobre 2021, les Relais Petite Enfance proposent des rendez-vous aux familles du territoire à raison d'un atelier par mois. Ces rendez-vous sont organisés en alternance sur les trois secteurs de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Une intervenante « Baby Yoga » a été sollicitée pour la mise en place de 5 ateliers spécifiquement à destination des familles.

Le dispositif de la CAF « Parents-élancez-vous » a été mobilisé pour obtenir une subvention.

#### Bilan Général :

Les AMATS et les familles sont satisfaites du service rendu et de la richesse de l'offre sur le territoire. Depuis la nouvelle création de la Communauté de Communes, un travail en synergie est déployé sur le territoire, proposant ainsi une offre de service plus élargie et une continuité de service public en cas de fermeture et de congé

Les « Rendez-vous des Familles » n'ont pas rencontré le succès escompté. De fait, les groupes ont été complétés par des assistantes maternelles. Afin de toucher les familles ne travaillant pas le mercredi, une réflexion est en cours pour développer ce projet également sur cette journée.

Le mode de gestion actuel à savoir la délégation de service public n'est plus adéquate pour ce type de service. Par ailleurs, la gestion par un délégataire privé complexifie la collaboration notamment lors des rencontres et dans la définition de certaines organisations.

#### Bilan financier :

Le gestionnaire a présenté un budget en équilibre montrant ainsi une gestion saine de la structure. Pour mémoire, la collectivité a versé 29 350 euros de Compensation de Service Public pour l'année 2021. En parallèle, la Communauté de Communes a perçu 3 779,52 euros au titre de la redevance locative par

le gestionnaire ainsi que 7 518,75 euros de Bonus Territoire versée par notre partenaire financier à savoir la CAF.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activité au titre de l'année 2021 du Relais Petite Enfance d'Erstein et de considère qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.**

**• Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) - Multi accueil à Benfeld**

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, rappelle que la gestion de la structure a été confiée à l'AGF (Association Générale des Familles du Bas-Rhin), gestionnaire pour la période du 04/05/2020 au 30/06/2023.

La structure	
Nom de la structure	Multi-accueil intercommunal de Benfeld
Adresse	3 rue des 11 Communes
Capacité d'accueil sans majoration	80 places en 5 sections
Capacité d'accueil avec majoration	96
Nombre de jours d'ouverture	217 Jours
Période de fermeture Covid	Du 5 au 23 avril 2021
Nombre de familles accueillies	169 enfants dont 164 résidants au sein de la CCCE
Composition de l'équipe	31 salariés soit 28,94 ETP*

Bilan Général de la CCCE :

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein attend, pour la prochaine année, que les équipes proposent à nouveau des événements qui faisaient pleinement partie du quotidien, tel que les ateliers parents-enfants, les soirées débats, les temps festifs.

Bilan financier

Pour l'année 2021, le gestionnaire présente un bilan financier équilibré.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activité au titre de l'année 2021 du multi-accueil de Benfeld et de considère qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.**

**• Léa et Léo : « Les Lucioles » à Boofzheim, « Les Libellules » à Gerstheim et « l'Arc en Ciel » à Witternheim**

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, rappelle que la gestion des 3 structures a été confiée au Groupe Léa et Léo du 1er août 2018 au 30 juin 2023 pour les deux multi-accueils et du 01/10/2018 au 30/06/2023 pour la micro-crèche de Witternheim.

	Les structures		
	BOOFZHEIM	GERSTHEIM	WITTERNHEIM
<b>Adresse</b>	<b>LES LUCIOLES</b> 11 rue de Daubensand- 67860 BOOFZHEIM	<b>LES LIBELULES</b> 13 rue de Daubensand- 67150 GERSTHEIM	<b>L'ARC EN CIEL</b> 4 rue des Fleurs-67230 WITTERNHEIM
<b>Capacité d'accueil sans majoration</b>	30 en 2 sections	40 en 3 sections	10 en 1 section
<b>Capacité d'accueil avec majoration</b>	34	46	11
<b>Nombre de jours d'ouverture</b>	218 jours	218 jours	217 jours
<b>Période fermeture COVID</b>	Du 06 au 23 avril 2021	Du 06 au 23 avril 2021	Du 6 au 23 avril 2021
<b>Nombres de familles accueillies</b>	64 familles soit 71 enfants	80 familles soit 88 enfants	24 familles soit 28 enfants
<b>Composition de l'équipe</b>	10 personnes soit 8,09 ETP*	13 personnes soit 11,58 ETP*	5 personnes soit 4,4 ETP*

#### Bilan général

Comme pour l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et a impacté la vie quotidienne et le fonctionnement des structures petite enfance.

Au cours de l'année la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a rencontré à plusieurs reprises le gestionnaire afin d'évoquer les problématiques rencontrées au sein des structures.

#### Bilan financier

Le bilan financier est en-deçà des objectifs fixés dans le cadre des prévisionnels inscrits dans le contrat. En effet, les frais de personnel, les charges financières et exceptionnelles représentent une part très importante des coûts. Le déficit a toutefois été limité grâce aux produits exceptionnels liés aux aides de la CAF (37 200 euros) et aux indemnités de l'activité partielle (11 676 euros).

La collectivité a une attention toute particulière tant sur l'exécution du contrat que sur l'évolution des éléments financiers.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activité au titre de l'année 2021 des multi-accueils de Gerstheim et Boofzheim et la micro-crèche de Witternheim et considère qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.**

#### • **People and Baby : La Maison de l'Enfant et La Micro-crèche « Les P'tits Lutins » à Erstein**

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, rappelle que la gestion de la structure a été confiée à People and Baby pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2023.

Type de structure		
Structures	Multi-accueil	Micro-crèche
Adresse	MAISON DE L'ENFANT 14 b rue de l'Hôpital 67150 ERSTEIN	LES P'TITS LUTINS 14 rue du Printemps 67150 ERSTEIN
Capacité d'accueil sans majoration	65 Berceaux en 4 sections	10 berceaux
Capacité d'accueil avec majoration	78 Berceaux	11 berceaux
Nombre de jours d'ouverture	212 jours	212 jours
Période de fermeture Covid	Du 06 au 26 avril 2021	Du 06 au 26 avril 2021
Composition de l'équipe	28 salariés soit 22,41 ETP*	4 salariés soit 3,99 ETP*

#### Bilan général

L'année 2021 a été également marquée par la crise sanitaire et un fort taux d'absentéisme.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein attend, pour la prochaine année, que les équipes proposent à nouveau des événements qui faisaient pleinement partie du quotidien, tel que les ateliers parents-enfants, les soirées débats, les temps festifs.

De plus et au cours de l'année, de nombreux échanges et rencontres ont été organisés.

#### Bilan financier

La structure de la Maison de l'Enfant présente une situation financière négative tout en restant au même niveau global de ces 5 dernières années.

S'agissant de la micro-crèche « Les P'tits Lutins », le déficit a diminué de moitié par rapport à celui de l'an passé. Les berceaux « entreprise » ont permis d'apporter une nouvelle dynamique de recettes et de limiter ainsi le déficit.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activité au titre de l'année 2021 de la maison de l'enfant et la micro-crèche d'Erstein et considère qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.**

- **Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace - Service Animation Jeunesse de Benfeld, Rhinau et Gerstheim**

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, rappelle que la gestion des Service Animation Jeunesse (SAJ) de Benfeld, Gerstheim et Rhinau a été confiée à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (FMJC d'Alsace) via un contrat de Délégation de Service Public pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2026.

	Les structures		
Structure	SAJ de BENFELD	SAJ de GERSTHEIM	SAJ de RHINAU
Adresse	1, Place de l'Ancien tribunal 67230 BENFELD	Local Jeunes 1 rue Reuchlin 67150 GERSTHEIM	MJAT 35 rue du Rhin 67860 RHINAU
Composition de l'équipe	3 salariés, 1 apprenti BPJEPS, 1 Service Civique, 1 étudiant	1 salarié	1 salarié
Nombre de familles accueillies (sur l'année 2021)	236	12	33
Nombre de jeunes accueillis sur l'année (sur l'année 2021)	231	80	40

	SAJ de BENFELD	SAJ de GERSTHEIM	SAJ de RHINAU
<b>Données au titre de l'année 2021</b>			
Nombre de jeunes accueillis au collège	168 ateliers	255 ateliers	203 ateliers
Nombre de nouveaux inscrits	187 jeunes	25 jeunes	12 jeunes
Principales actions réalisées au cours de l'année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers théâtre ados</li> <li>- Atelier couture</li> <li>- Conseil de jeunes</li> <li>- L'appel de la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bibliothèque de rue</li> <li>- Kilbe et village de Noël</li> <li>- Sensibilisation à la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux en famille</li> <li>- Projet ramassage de Pommes</li> </ul>
<b>Données du 01/09/2021 au 31/12/2021 (période de délégation de Service Public)</b>			
Nombre de jeunes inscrits sur les vacances d'automne	54 jeunes	43 jeunes	36 jeunes
Nombre de jeunes inscrits au dispositif CLAS (01/09 au 31/12/21)	14 jeunes	en cours de lancement	7 jeunes

#### Activités sur la période du contrat de DSP et bilan financier

Il est à noter que le contrat ayant débuté au 1<sup>er</sup> septembre 2021, cette première période de 4 mois seulement n'est pas représentative.

Les objectifs des recettes n'ont pas été atteints par rapport au prévisionnel. Les achats et les services extérieurs sont inférieurs au prévisionnel ce qui est cohérent avec les objectifs non atteints des recettes. Les frais de personnel sont satisfaisants dans la mesure où ils sont inférieurs au prévisionnel, ce qui montre une volonté d'adaptation à l'activité.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activité au titre de l'année 2021 produit par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace pour les Services Animation Jeunesse de Benfeld, Rhinau et Gerstheim et considère qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.

## Point 10

### FAMILLES – Autres rapports d'activité au titre de l'année 2021

#### • Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) - Rapport d'activité au titre de l'année 2021 : interventions à Erstein, Benfeld, Gerstheim et Rhinau

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, rappelle que les Points d'Accueil et d'Ecoute ont été mis en place sur le territoire suite à une volonté de la collectivité de disposer d'un dispositif d'accompagnement à destination des jeunes du territoire rencontrant des difficultés (conflits familiaux, mal être, échec scolaire, violence...). Une écoute anonyme est assurée par 2 psychologues. Ce service est également un appui pour les professionnels du territoire qui travaillent pour la jeunesse.

Les permanences :

A Benfeld :

Collège Robert Schuman : les mardis de 8h à 13h  
 Animation Jeunesse : les mardis de 13h à 17 pendant les périodes scolaires  
 les vendredis de 13h à 17h hors périodes scolaires

A Erstein :

Lycée : le vendredi les semaines paires de 11h30 à 14h30  
 Espace Jeunes : le vendredi les semaines impaires de 11h30 à 14h30

A Gerstheim (collège) :

les jeudis en semaines paires de 8h à 11h

A Rhinau (collège) :

les jeudis en semaines impaires de 8h à 11h

Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes en quelques chiffres

	Benfeld	Erstein	Gerstheim	Rhinau
<b>Nombre de jeunes rencontrés</b>	54 Moins de 15 ans : 40 De 15 à 18 ans : 12 Plus de 18 ans : 2	25 Moins de 15 ans : 4 De 15 à 18 ans : 17 Plus de 18 ans : 4	20 Moins de 15 ans : 20 De 15 à 18 ans : 0 Plus de 18 ans : 0	12 Moins de 15 ans : 12 De 15 à 18 ans : 0 Plus de 18 ans : 0
<b>Nombre de parents rencontrés</b>	14	7	1	0
<b>Nombre de professionnels rencontrés</b>	7	9	5	1

<b>Nombre de jeunes concernés par des actions collectives</b>	93 jeunes au collège	95 jeunes en école primaire		
<b>Cafés parents</b>	/	Action en février 2021	/	/

Les principales problématiques rencontrées :

- Le mal-être
- Les difficultés et la pression scolaire
- Les difficultés familiales
- L'orientation professionnelle

Thématique principale :

La question du corps à l'adolescence

#### Bilan financier

Pour 2021, la CCCE a financé totalement le dispositif à hauteur de 23 613 euros.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activité au titre de l'année 2021 du bilan de l'Association ALT en lien avec les interventions de la psychologue sur le territoire.**

#### • Bilan 2021 de l'Association JEEP-Jeunes Equipes d'Education Populaire

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, rappelle que l'éducatrice de prévention, gestion confiée à l'association de prévention spécialisée JEEP (Jeunes Equipes d'Education Populaire) œuvre au quotidien auprès des jeunes du secteur d'Erstein. Elle mène une action de prévention des situations d'inadaptations sociales, destinée aux jeunes de 10 à 25 ans et à leurs familles.

Les principales actions et projets sur l'année 2021 :

- L'augmentation des actions collectives en parallèle des accompagnements individuels
- Permanence de 2h chaque semaine au sein du collège Romain Rolland à Erstein
- Projet Ecrans à Cran en partenariat avec l'AGF et l'Espace Jeunes d'Erstein
- Projet vidéo avec la classe de 6ème SEGPA
- Organisation et réalisation de la 6ème édition de l'animation de quartier
- Organisation de séjours, dont les colonies apprenantes en lien avec l'Espace Jeunes d'Erstein
- Création d'un jardin solidaire en partenariat avec le Conseil Départemental
- Ateliers sur la thématique de la parentalité, création du groupe « Parents en équilibre »
- Mise en place d'un groupe de discussion pour les élèves de CM2 en lien avec la psychologue du PAEJ

## Public ayant bénéficié d'un accompagnement en 2021

Tranches d'âge	Accompagnement	Total
Moins de 12 ans	20	76 jeunes
12-15 ans	29	
16-17 ans	8	
18-24 ans	17	
Plus de 25 ans	2	
Parents	41	

Il est à souligner que cette année a nécessité une forte adaptation de la part de l'éducatrice suite à la crise sanitaire qui a été encore très présente. L'année 2021 a été néanmoins riche en projets de toutes sortes pour la JEEP d'Erstein et nombre d'entre eux vont se poursuivre en 2022.

L'un des principaux objectifs de cette nouvelle année sera de poursuivre le partenariat avec l'Espace Jeunes d'Erstein et d'optimiser la communication et la transmission d'information vis-à-vis de la CCCE.

### Bilan financier

Une convention tripartite a été signée entre l'association, la CCCE et la Ville d'Erstein définissant une répartition financière entre les deux collectivités à hauteur de 50% pour chaque partenaire. Au titre de l'année 2021, la Communauté de Communes a versé 25 941,12 euros.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activité au titre de l'année 2021 du bilan de l'Association JEEP en lien avec les interventions de l'éducateur de prévention.**

### Point 11

#### **FAMILLES – Structures périscolaires et extrascolaires - Évolution du règlement intérieur en lien avec la tarification applicable aux enfants porteurs de handicap**

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, expose que dans le cadre de l'accueil d'enfant porteur de handicap nécessitant une présence en hôpital de jour, la semaine entière est facturée aux familles.

Il est proposé de faire évoluer le règlement intérieur en précisant qu'une tarification à la journée sera réalisée aux familles concernées sur présentation d'un justificatif d'absence. Le tarif journée existe déjà dans la tarification applicable pour la rentrée 2022/2023

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement d'approuver le nouveau règlement intérieur des structures périscolaires et extrascolaires.**

### Point 12

#### **VIE ASSOCIATIVE et SOLIDARITÉS - VIE ASSOCIATIVE - Politique de soutien Attribution de subventions aux associations s'inscrivant dans les dispositifs existants**

**Entendu les explications données par M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer les subventions suivantes conformément aux dispositifs de soutien existants :**

### Dispositif de soutien aux activités jeunes

Commune	Association	Nbre licenciés/ cotisants	Montant proposé
ERSTEIN	Basket Club	136	650 €
ERSTEIN	Société de Gymnastique	285	650 €
SAND	Amicale Pêche et Pisciculture	10	100 €
HIPSHEIM	Twirling Club Les Tagadagirls	25	250 €
HIPSHEIM	Football Club	32	320 €
HIPSHEIM	Ass. Culture et Loisirs - Hips Chanteurs	14	140 €
ROSSFELD	Football Club	110	650 €
WESTHOUSE	Westhouse Loisirs	66	550 €
OSTHOUSE	Krav Maga GS	69	550 €
BOLSENHEIM	Karaté martial Arts	26	260 €
MATZENHEIM	Football Club	142	650 €
BENFELD	SSC LAURENTIA Benfeld	187	650 €

### Dispositif de soutien à la location de chapiteaux

Commune	Association	Surface louée	Montant proposé
BOOFZHEIM	Ecol'envies	122 m <sup>2</sup>	488 €
SERMERSHEIM	Les Petites sauterelles de l'école	72 m <sup>2</sup>	230 €

### Dispositif de soutien à la vie associative

Commune	Association	objet	Montant proposé
HIPSHEIM	FC Hipsheim	Mise aux normes électricité	2 000 €
HIPSHEIM	Twirling Club Les Tagadagirls	Tenues représentations	600 €
HIPSHEIM	Conseil de Fabrique	Restauration tableaux	1 000 €
RHINAU	Aviculture	Achats de tenues pour 40° anniversaire	500 €
BOOFZHEIM	FC Boofzheim	Dispositif arrosage	1 095 €
BOOFZHEIM	Amicale sapeurs-Pompiers	Aménagement étang et chalet	1 095 €
BOOFZHEIM	Ecol'envies	Soutien programmation Fête de la Musique	1 095 €
HERBSHEIM	Ass. de Pêche et Pisciculture	Achats fonctionnement	1 925 €
HERBSHEIM	FC Herbsheim	Réfection sol club-house	1 925 €

ROSSFELD	Conseil de Fabrique	Entretien Eglise	500 €
ROSSFELD	Football Club	Subvention fonctionnement	3 001 €
ROSSFELD	UTL	Achat matériel scène	500 €
ICHTRATZHEIM	Amicale Pêche et Pisciculture	Isolation chalet des pêcheurs	3 000 €
BOLSENHEIM	Karaté martial Arts	Achats de tenues avec flocage	500 €
BOLSENHEIM	Amicale Donneurs de sang Ut- tenheim-Bolsenheim	Aide au fonctionnement	362 €
BOLSENHEIM	AAES	Programme animations pédagogiques	1 100 €
KOGENHEIM	Club Badminton BADKS	Achat robot lanceur de volants	500 €
KOGENHEIM	Amicale des pêcheurs	Mise aux normes ERP cat.5	800 €
KOGENHEIM	Amicale Donneurs de sang bénévoles	Actions de promotion don du sang	564 €
KOGENHEIM	FC Kogenheim		800 €
KOGENHEIM	Basket-Club Kogenheim-Sermersheim	Lancement section Loisirs	800 €
KOGENHEIM	Les Amis de l'Ecole	Programme animations pédagogiques	800 €
O BENHEIM	Association sportive d'Obenheim	Travaux d'entretien du terrain	4 358 €
MATZENHEIM	FC Matzenheim	Participation Fonctionnement	1 500 €
MATZENHEIM	Pétanque Club	Achat de matériel	1 500 €
MATZENHEIM	Comité des Fêtes	Achat matériel et équipement salle	1 428 €
RHINAU	Aéromodélisme Indoor Rhinau (AIR)	Achat matériel école de construction	400 €
UTTENHEIM	Amicale Donneurs de Sang U-B	Actions de promotion don du sang	750 €
UTTENHEIM	AAES	Programme animations pédagogiques	1 000 €
UTTENHEIM	Les beaux fruits de la Scheer	Achat pompe à eau et tuyaux	330 €
UTTENHEIM	Karaté martial Arts	Achats de tenues avec flocage	360 €
UTTENHEIM	Ass. Loisirs et Culture Uttenheim	Part. programmation animations	660 €
HUTTENHEIM	CSC Adelpia Huttenheim	Contribution fonctionnement	2 000 €
HUTTENHEIM	Randonneur Club Huttenheim	achat vidéoprojecteur	1 200 €
HUTTENHEIM	Amis des écoles de Huttenheim	Achats matériel et équipements sécurité	1 468 €
ERSTEIN	Ass. Club de Quilles Erstein	Co organisation festival Tempus 2022	5 461 €

## Point 13

### HABITAT – Adoption définitive du plan Local de l’Habitat intercommunal (PLHi)

M. Laurent JEHL, Vice-Président, rappelle les différentes étapes, depuis début 2022, de la procédure engagée en vue de l’adoption du Plan Local de l’Habitat intercommunal :

- 1<sup>ère</sup> délibération du Programme Local de l’Habitat en conseil (dossier comprenant fiches actions, fiches communes et documents d’orientations) – arrêt provisoire – 23/02/2022
- Transmission officielle aux communes pour avis (2 mois pour délibérer)
- Transmission pour avis au SCOTERS (2 mois pour rendre un avis également)
- 2<sup>ème</sup> délibération de la CCCE – arrêt définitif du projet – 13/04/2022
- Envoi du dossier à la préfecture et DDT – CRHH du 15/09/2022 avis favorable avec les recommandations ci-dessous :

Remarques CRHH	Documents concernés et pages	Proposition ADEUS
Sur la programmation en logements sociaux : recommandation de préciser les volumes de production et de prévoir une part d’au moins 30% de PLAi et d’au plus 30% de PLS	Page 8 du document d’orientation (DO) "il a été défini un objectif d’environ 20% de logements sociaux par rapport à l’ensemble de la production de logements.	<u>Page 8 du DO</u> : rajouter "il a été défini un objectif d’environ 20% de logements sociaux par rapport à l’ensemble de la production de logements "dont 30% de PLAi au minimum et 30% de PLS au maximum" <u>Page 10 du DO</u> : rajouter une colonne dans la tableau "objectif de production de logements sociaux à l’horizon de 6 ans" en appliquant un taix de 20% de LS par rapport aux objectifs de production affichés
Sur les besoins en logements des publics fragiles ou spécifiques : Recommandation pour l’AAGDV d’Erstein de compléter le projet avec une étude pour définir les besoins en réhabilitation pour programmer les travaux nécessaires	Action 9 (page 23/24) du programme d’actions	Envisager la réflexion de mener une étude sur la sédentarisation
Gouvernance du PLH : préciser les budgets alloués à chaque action	Programme d’actions	dans le programme d’actions, avant les actions, on peut rajouter le tableau financier action / action + tableau de synthèse présenté en CRHH (diapo 19 du CRHH)
Gouvernance du PLH : engager dès maintenant la définition de la stratégie foncière, éventuellement avec l’EPF Alsace	Action 3 (page 9 du PA) + tableau de synthèse	Dans le tableau de synthèse il est précisé 2 <sup>ème</sup> période de mise en œuvre du PLH

Vu le porter à connaissance de l’Etat transmis en date du 11 décembre 2018

Vu les articles du code de la construction et de l’habitat L302-2, R302-9 et R302-10

Vu les délibérations 2018-118 du 19 décembre 2018 et 2019-129 du 18 décembre 2019

Vu l’avis rendu par la Commission du 30 septembre 2021

Vu l’avis rendu par le Bureau des Maires du 13 octobre 2021

Vu la délibération 2022-18 du 23 février 2022

Vu l’avis du Scoters en date du 07 avril 2022

Vu l’avis du CRHH du 15 septembre 2022 et ses recommandations

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :**

- **d’arrêter définitivement le Programme Local de l’Habitat intercommunal**
- **d’autoriser le Président à signer tout document technique ou administratif ou nécessaire à l’exécution de la présente délibération**

## **Point 14**

### **HABITAT - Dispositif Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial Attribution de subventions s'inscrivant dans le dispositif existant**

*Avant que ce point ne soit présenté, M. Christian STRIEBEL, quitte l'assemblée et exprime le souhait de ne pas prendre part au vote.*

M. Laurent JEHL, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé en 2019 une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.) pour la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde et valorisation du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce dispositif d'aide est destiné aux propriétaires privés, aux bailleurs, aux communes, aux EPCI et aux associations dans le cadre de la réhabilitation de leur bâti. Cette prise en charge financière et technique est coordonnée entre la CEA, le CAUE et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Le taux de participation financière est de 32,67 % de la subvention de la CEA, soit 3 266,67 euros sur une subvention maximale du département de 10 000,- euros par logement.

#### **Dossier 1 : Maison sise 144 rue de l'Ecole 67150 NORDHOUSE**

Propriétaire : Mme Gabrielle NOGUET 8 rue Brûlée à ERSTEIN  
Rénovation d'une maison avant 1948 : réfection charpente et couverture.  
Montant de la dépense subventionnable : 30 717,- €  
Montant attribué par la CEA : 5 000, - €  
Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 1 633,50 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 633,50 € à Mme Gabrielle NOGUET sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.**

#### **Dossier 2 : Maison sise 4, rue du Château 67150 OSTHOUSE**

Propriétaire : Mme Yvette BUREL 4, rue du Château à OSTHOUSE  
Rénovation d'une maison de 1730 : remplacement des fenêtres et des volets.  
Montant de la dépense subventionnable : 8 814,- €  
Montant attribué par la CEA : 1 763, - €  
Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 575,97 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 575,97 € à Mme Yvette BUREL sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.**

#### **Dossier 3 : Maison sise 7, rue du Rhin 67150 GERSTHEIM**

**Propriétaire : Mme Thérèse DEBES 7, rue du Rhin à GERSTHEIM**  
Rénovation d'une maison avant 1948 : réfection auvent, peinture des détails et lasure bois, remplacement de portes-fenêtres, remplissage pan de bois d'origine.  
Montant de la dépense subventionnable : 36 320,56 €  
Montant attribué par la CEA : 5 000, - €  
Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 1 633,50 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 633,50 € à Mme Thérèse DEBES sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.**

**Dossier 4 : Maison sise 128, Route Principale 67230 WESTHOUSE****Propriétaire : M. Christian STRIEBEL 128, Route Principale à WESTHOUSE**

Rénovation d'une maison de 1776 (2 logements) : réfection complète de la couverture avec des tuiles plates, confection et installation de fenêtres à l'ancienne, isolation.

Montant de la dépense subventionnable : 117 429,53 €

Montant attribué par la CEA : 20 000,00 €

Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 6 534,00 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 6 534,00 € à M. Christian STRIEBEL sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.****Dossier 5 : Immeuble sis 3 rue Heussern 67150 MATZENHEIM****Propriétaire : SCI MIMÉLO 58 rue Circulaire à LIMERSHEIM**

Rénovation d'un bâtiment avant 1948 : rénovation d'un bâtiment comprenant 5 logements (2 logements en première partie de programme : délibération du 17/02/2021 – 3 logements en deuxième partie de programme en cours de réalisation)

Charpente, réfection toiture, isolation et menuiserie

Montant de la dépense subventionnable : 404 054,- €

Montant attribué par la CEA : 30 000,- €

Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 9 801,- €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 9 801,- € à SCI MIMÉLO sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.****Point 15****HABITAT - Dispositif CEA Alsace Rénov' / CCCE – Présentation de la nouvelle convention**

M. Laurent JEHL, Vice-Président, expose que la CEA a créé un fonds de soutien de 10 M€ « Alsace Rénov » pour les années 2022/2023.

Il s'agit d'un partenariat entre la CEA, une collectivité et PROCIVIS pour le soutien financier d'opérations de réhabilitation énergétique du parc privé avec pour objectifs :

- la lutte contre la précarité énergétique
- la lutte contre l'habitat insalubre.

Ce dispositif concerne les logements privés répondant aux critères de l'ANAH. Les plafonds et montants d'aide s'entendent par logements de propriétaires privés bailleurs ou occupants.

**1. Contexte CCCE :**

Préalable :

Au budget primitif CCCE 2022, une somme de 100 000 € est inscrite au titre de subventions habitat :

Au 1er octobre 2022, 42 700 € sont engagés sur 8 dossiers de demande de subvention de sauvegarde et de valorisation de l'habitat.

Sur les 42 700 euros engagés, 22 445 ont été versés à ce jour (ce qui représente 3 subventions versées).

Estimatif financier annuel pour ce dispositif (*source chiffrée Urbam Conseil*) :

Base de calcul : une proposition maximale de subvention de 5% par dossier (selon plafonds éligibles déterminés).

Pour les propriétaire occupants (sachant qu'un montant moyen de travaux par dossier est de 30 000 € HT)  
estimation de 36 dossiers CCCE/an  
Soit  $30\,000 \times 5\% = 1\,500$  €, cela représenterait  $1\,500 \times 36 = 54\,000$  €

Pour les propriétaires bailleurs (sachant que le montant de travaux maximum est de 80 000 €) et que  
7 dossiers ont été potentiellement identifiés :  
soit  $80\,000 \times 5\% = 4\,000$  €, cela représenterait  $4\,000 \times 7$  logements = 28 000 €

Total annuel estimé :  $54\,000 + 28\,000 = 82\,000$  €

## 2. Proposition de convention :

Pour 2023 :

150 000 € avec attribution des subventions au fur et à mesure de l'arrivée des demandes jusqu'au seuil  
de 150 000 € au titre des deux dispositifs (*Alsace Renov* et *Sauvegarde & valorisation du patrimoine bâti*).

Ce point sera soumis à délibération lors d'une prochaine séance.

## Point 16

### DIVERS

Aucune demande d'expression n'est sollicitée.

La séance est levée à 20h10.

Le Secrétaire de séance



Benoît DINTRICH

+

Le Président de séance



Stéphane SCHAAL